



Lundi 16 Novembre 2015

N° 9

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

NOEL DE L'ECOLE
MARDI 15 DECEMBRE 2015

Le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés du Sivos et habitants de Servaville aura lieu le : **MARDI 15 DECEMBRE 2015.**

- **Fin de l'école :** 16h00
- **Fin du périscolaire :** 17h00
- **Début du spectacle de Noël :** 17h30 à la salle polyvalente de SERVAVILLE-SALMONVILLE

Plusieurs possibilités :

◇ Pour les parents récupérant leurs enfants à 16h00 aux différentes écoles du Sivos et afin de ne pas perturber le service de car pour les parents allant quotidiennement rechercher leurs enfants à 16h, maintenir cette habitude et, ramener les enfants de Servaville à 17h15 à la Salle Polyvalente.

◇ Pour les enfants qui restent au périscolaire jusqu'à 17h et les enfants restant en garderie à Servaville, un groupe de bénévoles les prendra en charge de 17h00 à 17h30 et les conduiront à la salle polyvalente à 17h30.

Nous rappelons également que les parents ne sont pas admis dans la salle pendant le spectacle.

Le spectacle sera suivi d'une distribution de jouets pour les maternelles et les CP, de livres pour les enfants du CE1 au CM2 et de friandises.

Les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant(s) à 19h00 à la salle polyvalente.

Le spectacle, les jouets, les livres et les friandises sont offerts, comme tous les ans, par la commune.

RAPPEL : DATES ELECTIONS REGIONALES

- ◇ **Dimanche 6 Décembre 2015** (1er tour) ;
- ◇ **Dimanche 13 Décembre 2015** (2ème tour).



Ouverture du bureau de vote : **8 heures**
Fermeture du bureau de vote : **18 heures**

Vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte électorale.

Uniquement pour les nouveaux inscrits, les cartes électorales seront acheminées **à partir du 1er Décembre 2015.**

S O M M A I R E

Page

- ◇ Noël de l'école.....1
- ◇ Elections régionales
Rappel des dates1
- ◇ Déchetterie :
Fermeture période hivernale.....2
- ◇ Compteur à eau.....2
- ◇ Sivos : Décisions.....3
- ◇ Communiqué Club des Anciens
Prévisions 2016.....3
- ◇ Nouvelle entreprise
Plomberie-chauffage4
- ◇ Prévention des vols4
- ◇ 2ème Téléthon 2015
Programme des activités.....5
- ◇ Erratum :
Note d'informations n° 8.....5
- ◇ Rappel :
Soirée Choucroute5
- ◇ 1914-19186
- ◇ Aménagement chemin
piétonnier RD.626

FERMETURE DE LA DECHETTERIE

La déchetterie actuellement ouverte jusqu'au 30 Novembre sera fermée pour la période hivernale à compter du **1er Décembre 2015**.

Réouverture le : **LUNDI 7 MARS 2016** sauf conditions exceptionnelles.

COMPTEUR A EAU



Avec l'arrivée des premiers froids, pensez à protéger votre compteur à eau.

SIVOS

DECISION : Le Conseil Municipal vote la contribution supplémentaire au budget du Sivos de :
7.347,67 €

Un premier bilan donne pour (jusqu'à fin 2015) un surcoût de 25.000 € (pour les 3 communes) pour la prise en charge des dépenses liées aux activités périscolaires.

Le Conseil Municipal reporte au 01/12/2015 le vote sur le projet de fusion proposé par le Préfet sur le (S.D.C.I.) Schéma Départemental de Coopération Intercommunal incitant les communes de la Communauté du Plateau de Martainville à fusionner avec la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles afin d'obtenir les 15000 habitants nécessaires pour les Com/Com (Loi Notre).

Une dernière réunion de concertation des 13 communes de la Com/Com a eu lieu le **16/11/2015**.

LE CLUB DES ANCIENS COMMUNIQUE....



REPAS DE NOEL
MERCREDI 16 DECEMBRE à 11h30 à la salle polyvalente
Prix du repas : 15,00€
Réservation avant le 30 Novembre 2015

Réservations auprès de : - Mme VALLEE : 02.35.23.52.81
- Mme THIERRY : 02.35.23.96.48
- Mr ROBIN : 02.35.23.49.02

Prix de la carte d'adhérent pour **2016** : **12€**
De nouveaux adhérents seront les bienvenus.

PREVISIONS 2016 :

- 1 semaine en Bretagne du Sud (ERDEVEN) en Mai 2016
- 1 sortie de 1 ou 2 jours à définir.

C.C.A.S. COLIS DES ANCIENS

La distribution des colis de Noël offerts par le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) aux personnes nées en 1951 et avant, aura lieu le :

MERCREDI 16 DECEMBRE 2015
Après le repas du Club des Anciens

Que **les anciens qui ne participeront pas au repas du club**, veuillent bien **venir retirer leur colis à partir de 16h30** à la salle polyvalente (**salle de cérémonie**) ou demander à un membre présent (voisin, parent, ami...) **DE LE PRENDRE POUR EUX.**

Pour les personnes empêchées, elles pourront **venir retirer le colis le :**
VENDREDI 18 DECEMBRE ou le **LUNDI 21 DECEMBRE 2015**
à la mairie, aux heures de permanence

Les personnes n'ayant pas retiré leur colis les années précédentes ont été retirées de la liste cette année. Pour celles qui sont inscrites cette année mais qui ne viendront pas le chercher, seront rayées les années suivantes.

REGLES ET CONTRAINTES EN MATIERE DE POULAILLERS

Le chant du coq, le gloussement des dindons, le caquètement des poules, le cancan des canards etc.... sont disons des bruits normaux de voisinage à la campagne.

Cependant, lorsqu'ils deviennent anormaux, c'est-à-dire répétitifs, intenses, sans répit, de jour comme de nuit, la réglementation sur le bruit de voisinage et de comportement s'applique, à savoir :

- les propriétaires ou les détenteurs d'animaux de basse-cour sont responsables si le bruit qu'ils causent devient un trouble anormal de voisinage (article 1385 du code civil).

- vous devez veiller à ce que vos animaux ne portent pas atteinte à la tranquillité ou à la santé de vos voisins (article 1334-31 du code civil).

Exemple : le « cocorico » du coq au lever comme au coucher du soleil est normal. Par contre s'il chante de façon répétée, nuit et jour, c'est un comportement anormal et donc un trouble de voisinage. C'est même du « tapage nocturne » lorsqu'il se produit de nuit.

Aucune distance n'est imposée pour les élevages comptant moins de 10 animaux, mais s'ils sont plus de 10, vous devrez les installer à plus de 25m des habitations et à 50m de celles-ci s'ils sont plus de 50 (au-delà de 50, une déclaration doit être faite en mairie) article 153 du Règlement Sanitaire Départemental).

NOUVELLE ENTREPRISE DE PLOMBERIE CHAUFFAGE SUR VOTRE COMMUNE



**Nicolas
Devis**

Nicolas DEVIS / 02 35 32 41 15 - 06 59 92 05 14
ndevis@orange.fr
1163, rue des Rougemonts - 76116 Servaville

- ENTRETIEN DEPANNAGE
RENOVATION
- ENERGIE RENOUVELABLE
- PLOMBERIE CHAUFFAGE



Prévention des vols commis dans les véhicules (appelés communément vols à la roulotte)

Prévenir les vols :

- ⑩ **Verrouiller les portes et remontez les fenêtres de votre véhicule systématiquement.**
- ⑩ **Ne jamais s'éloigner de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement.**
- ⑩ **Ne pas laisser dans votre véhicule d'objet à la vue du public (documents administratifs, sacs apparents, appareil photo, autoradio extractible,...).**
- ⑩ **Ne pas stationner votre véhicule dans un endroit trop isolé et sans éclairage.**
- ⑩ **Ne jamais considérer le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr pour vos objets et équipements de valeur (sac à main, vêtements, appareils,...).**

Je suis victime d'un vol à la roulotte ! Que dois-je faire ?

Dans un premier temps,

- ⑩ **Je ne touche à rien.**
- ⑩ **J'appelle les forces de l'ordre qui m'orienteront dans les démarches à entreprendre.**

En composant le 17

Dans un second temps,

- ⑩ **Je dresse un inventaire des objets volés et des dégradations constatées.**
- ⑩ **Je fais immédiatement opposition auprès de ma banque en cas de vol de mes moyens de paiement (carte bancaire ou chéquier).**
- ⑩ **Je me munis de mon attestation d'assurance.**
- ⑩ **Je porte plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police.**





Lundi 16 Novembre 2015

N°9

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

Téléthon

Le Conseil Municipal des Jeunes organise son 2ème Téléthon

Vendredi 04 décembre 2015 à 20h30

Soirée hommage aux Beatles avec « Les Beagles »
Minimum 6€ l'entrée avec 1 tartine et 1 boisson, buvette à disposition...
Réservation conseillée auprès de Brigitte: 06 82 48 38 07

Samedi 05 décembre 2015

De 9h00 à 18h00, les Sapeurs-pompiers organisent leur « Lavathon ». Venez faire laver votre voiture, tous les bénéfices seront reversés au Téléthon

Activités extérieures

A 14h : Marche Nordique – 6 à 8 km entre Servaville et Ry
A 14h15 : Cross ou randonnée dans Servaville – 3,5 km autour de Servaville
De 15h30 à 17h00 : Ballades en Harley Davidson autour de Servaville

Et dans la salle polyvalente

De 15h00 à 16h00 : Animation sportive autour du Badminton
De 16h00 à 17h00 : Animation sportive autour du Hockey en salle
A partir de 17h00 : Défis autour des jeux anciens
18h30 : Concert offert par la chorale de Martainville suivi d'un apéritif pour clôturer la journée

Et bien sûr, toute l'après-midi, la buvette vous proposera vin chaud, boissons.

ERRATUM NOTE D'INFORMATIONS N° 8 /2015

Une petite erreur s'est glissée dans la note d'informations N° 8/2013, il fallait bien entendu lire N° 08/2015... Merci de bien vouloir nous en excuser.

COMITE DES FETES SERVAVILLE-SALMONVILLE



RAPPEL

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015
SOIRÉE CHOUCROUTE
20H

Animée par CHRISTOPHE
20 € / adulte

10 € / enfant de moins de 12 ans

RÉSERVATION

DENIS 06 76 04 96 36
THIERRY 02 35 02 09 45

1914-1918

Un grand merci à Messieurs Jean-Pierre COUPEAUX et Jean-Bernard LE HENAFF, passionnés de l'histoire de la grande guerre (1914-1918) pour leur travail de recherche auprès des archives départementales, des armées, et des archives communales sur les 14 noms inscrits sur notre monument aux morts.

Un classeur nous a été remis en mairie retraçant leur histoire, leur fin de vie, des faits de guerre et des témoignages des conditions de vie et des lieux de combat. Egalement la liste des enfants nés à Servaville-Salmonville entre 1867 et 1899 et morts pour la France (classes concernées par cette guerre).

Si vous êtes intéressés par ce document, il est consultable en mairie aux heures de permanence.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, Monsieur Jean-Pierre COUPEAUX se tient à votre disposition.

AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

L'entreprise « Atelier 2 Paysage » retenue pour l'étude de l'avant-projet de la création du chemin piétonnier le long de la R.D. 62 a rendu ses conclusions.

Cet avant-projet a pour but de fixer les plafonds des dépenses à envisager pour sa réalisation et de présenter une étude technique :

- | | |
|--|---------------------|
| • montant à charge de l'Agence Départementale à Rouen | 274.762,60 € |
| • Montant à charge de la commune | 451.772,80 € |

- l'étape suivante doit permettre à l'Agence Départementale de Rouen d'inscrire cette dépense au titre de la pré-programmation 2016 ;

- un appel d'offre sera lancé en 2016 pour la recherche d'un maître d'œuvre pour le projet d'étude définitif et ce projet global ne pourra excéder les montants fixés à l'avant-projet ;

- une recherche auprès du Département et du Conseil Général sera menée afin d'obtenir des subventions pour ce projet.